

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CREUSE CONFLUENCE**

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 11 AVRIL 2018 A TOULX STE CROIX</b>
--

<b>Date de la Convocation</b>	<b>15/02/18</b>
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>49</b>
<b>Absents</b>	<b>9</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>
<b>Excusés</b>	<b>6</b>
<b>Non Excusés</b>	<b>3</b>

L'An Deux Mille dix-huit, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Confluence, s'est réuni au restaurant des Pierres Jaumâtres à Toulx Sainte Croix, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

**Présents :**

- MM. : ALANORE J.B, ASPERTI P., AUJOURD'HUI M., BEUZE D., BRIAULT T., CHASSAGNE G., CHIRADE G., COLLINET F., COUTURIER L., DECARD J., DELCUZE M., DOIZON P., FOULON F., GIBARD P., GRIMAUD H., HENRY G., JOUANNETON M., JULLIARD C., LESAGE M., LIS G., MALLERET D., MORLON P., PAPINEAU B., PRUCHON J., RIVA F., ROBY J-P., SIMONNET N., THOMAZON G., TOURAND B., TURPINAT V.
  
- MMES : AUFRERE M., BRIAT O., BUNLON M-C., CHARDIN M-H., CREUZON C., DUMOND M., GLOMEAUD N., HENRY E., PIERRON M-T., ROBY C., ROMAINE R. VIALLE M-T.

**Excusés :**

- MMS : CONSTANTIN J., DANCHAUD Y., DERBOULE R., DURAND D., JANNOT S. MERAUD S., PICHON R., SAINTEMARTINE J.C. (pouvoir à VIALLE M-T), THOMAZON Y., VICTOR C.
  
- MMES : ANNEQUIN A., BRIDOUX A., GRAVERON C., MARTIN J.,

**Absents (es) (non excusés (es)) :**

- MM : BANVILLE J.,
- MME : LEMOINE M-T.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur JULLIARD Christian

**Mot d'accueil de la Commune de Toulx Ste Croix**

**Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du mercredi 28 mars 2018.**

Monsieur le Président fait savoir que le compte rendu sera approuvé lors du prochain Conseil Communautaire.

**Information**

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu à St Julien la Genête, le 06 juin 2018.

**1. Compte-rendu des commissions thématiques**

A) Commission Ressources Humaines : Président Mr Simonnet

 RIFSEEP

**Délib n°2018/124 - Elargissement du RIFSEEP aux contractuels en l'absence de candidat fonctionnaire**

La délibération prise lors du précédent Conseil Communautaire ne prend pas en compte les agents contractuels présents depuis moins d'un an. Il est donc proposé que les agents recrutés en l'absence de candidature de fonctionnaire puissent bénéficier du RIFSEEP dès le premier jour de leur contrat de travail.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

 Recrutement

➤ Directeur Financier

La personne recrutée pour le poste de directeur financier sur le pôle d'Evaux-Les-Bains commencera au plus tard le 11 juin 2018.

➤ Service Assainissement

La Communauté de Communes a recruté une personne pour renforcer le service Assainissement suite à la prise de compétence généralisée sur l'ensemble du territoire. Celle-ci s'occupera de l'administration du service et également de la facturation.

B) Commission GEMAPI : Président Mr Beuze

 Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize doit modifier ses statuts. Un rendez-vous à la préfecture est organisé le 18 avril 2018 et un autre à Chénérailles le 20 avril 2018.

Les Communes de Soumans, Toulx Ste Croix et Tardes intègrent le Syndicat.

**Délib n°2018/134 - Demande de transfert de la compétence « GEMAPI » au Syndicat Mixte du Bassin de la Voueize pour une partie du territoire communautaire**

Il précise que l'EPCI ne souhaite pas exercer la compétence en régie mais la transférer à des syndicats compétents sur le territoire.

Il fait savoir que le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize exerce déjà la compétence GEMA et propose de lui transférer la compétence « Prévention des Inondations » (PI) pour tout ou partie des communes concernées.

Il est accepté à l'unanimité que la Communauté de Commune transfère la compétence PI au Syndicat Mixte du Bassin de la Voueize.

 Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

La représentation :

CC Creuse Confluence = 51,2 %  
CC Portes de la Creuse en Marche = 41,6 %  
CC Monts et Vallées Ouest Creuse = 7,2 %

Le 05 avril 2018 s'est déroulée l'installation du Comité Syndical.

- Président : Mr Beuze (CC Creuse Confluence)
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Mr Cornette (CC Portes de la Creuse en Marche)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Mme Gauthier (CC Monts et Vallées Ouest Creuse)

Le Bureau est composé de sept membres.

La personne recrutée pour le renforcement du service assainissement sera mise à disposition (2 à 3 heures par semaine) par la Communauté de Communes auprès de ce Syndicat pour effectuer des tâches administratives.

 CTMA Petite Creuse (Contrat Territorial des Milieux Aquatiques)

Le contrat est prévu de 2015 à 2019 et est axé sur 300 kilomètres de cours d'eau. Le budget pour ce contrat est :

- 1 496 440 € HT
- Subvention : 1 126 652 €

Reste à charge : 443 745,60 €.

#### Contrat Territorial du Val de Cher

Ce contrat comprendrait sept Communautés de Communes dont CC Creuse Confluence (4%) du linéaire de rivière de notre territoire.

Une rencontre avec l'agent de l'Agglomération de Montluçon doit avoir lieu afin que les EPCI disposent de plus de renseignements sur ce contrat.

Une réunion se déroulera le 25 avril 2018 à 14h30 à la médiathèque de Chambon pour considérer l'élaboration du contrat territorial du Cher Amont.

#### C) Commission Assainissement : Président Mr Lesage

#### **Délib n°2018/120 - Financement des Assainissements Non Collectifs – Maintien des aides AELB**

Il est proposé de demander à l'Etat le maintien des budgets des Agences de l'EAU, ainsi qu'à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le maintien de ses financements et plus particulièrement sur le soutien aux réhabilitations des ANC non conformes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les propositions citées ci-dessus.

#### **Délib n°2018/123 - Convention de dépotage à la STEP de Boussac au bénéfice des sociétés « AUVERGNE VIDANGE » et « BERRY VIDANGE »**

La station d'épuration de Boussac est adaptée à recevoir des boues issues de l'entretien des dispositifs d'assainissement individuel.

La convention est tripartite (SAUR, Creuse Confluence, l'entreprise concernée) et fixe les modalités d'usage du site de dépotage, du type de matière autorisée, des conditions tarifaires.

Le projet de convention est approuvé à l'unanimité.

#### **Délib n°2018/122 - Avenant n°1 au contrat d'exploitation de la STEP de BOUSSAC avec la société SAUR**

La Commune de Boussac a confié en date du 19 mars 2015, l'exploitation de la station de traitement de Boussac à la société SAUR.

Par conséquent à la suite du transfert de la compétence, l'ensemble des droits et obligations issus de ce marché est transféré à la Communauté de Communes à partir du 01 janvier 2018.

Le projet d'avenant n°1 au contrat entre la Commune de Boussac et la SAUR est accepté à l'unanimité.

### **Délib n°2018/121 - Convention avec un aménageur relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive**

Le bourg de Viersat fait l'objet de travaux d'assainissement portant sur la création d'un réseau de collecte des eaux usées et d'un système de traitement.

L'Institut National de Recherche Archéologique Préventive (INRAP) doit réaliser des opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat.

Il est donc proposé de conclure une convention avec l'INRAP.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet de convention avec l'INRAP afin que l'Institut réalise les opérations d'archéologie préventive.

D) Commission Gestion du patrimoine : Président Mr Thomazon

#### Habitat

Le Conseil Départemental de la Creuse gère le programme d'intérêt général concernant l'amélioration de l'habitat.

L'objectif de ce programme d'intérêt général est de réaliser des travaux pour permettre :

- L'autonomie de personnes âgées ou handicapés
- La lutte contre la précarité énergétique
- La résorption d'une situation d'habitat indigne ou très dégradé

Ces aides sont versés sous conditions de ressources. Il ne faut pas confondre les bénéficiaires de l'ANAH et les autres.

Monsieur Thomazon informe l'Assemblée qu'il faut désigner les représentants (un titulaire et un suppléant) de la Communauté de Communes Creuse Confluence au sein de ce programme d'intérêt général. Les candidats proposés sont :

- Délégué Titulaire : Monsieur THOMAZON Gérard
- Délégué Suppléant : Madame HENRY Elisabeth

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité que les deux délégués cités ci-dessus représentent la Communauté de Communes au sein de ce programme.

## Logement St Loup

Une rencontre a été organisée avec les élus de la Commune de St Loup au logement. Des travaux ont été faits sur celui-ci mais il n'a pas été loué depuis. La communication sera renforcée et le loyer diminué.

### **Délib n°2018/129 - Modification du montant du loyer et des charges pour le logement situé sur la Commune de St Loup**

Monsieur Thomazon propose que les montants du loyer et des charges soient revus à la baisse soit :

Loyer = 350,00 €

Charges = 18,00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification du montant du loyer et des charges pour le logement situé sur la Commune de St Loup afin de trouver un locataire et donc de ne plus laisser vacant ce logement conventionné.

## Voirie

Le Conseil Communautaire doit définir la compétence voirie et l'intérêt communautaire.

### **Délib n°2018/133 - Définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle voirie**

La Communauté de Communes a la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il convient de définir l'intérêt communautaire avant la fin de l'année 2018 sinon la Communauté de Communes Creuse Confluence aura l'intégralité de la compétence, sur tout le territoire, au 1er janvier 2019.

L'EPCI doit redéfinir les statuts de la Communauté de Communes en matière de voirie communautaire. La définition actuelle (reprise des compétences des ex EPCI) n'étant plus adaptée au nouveau territoire intercommunal.

Monsieur Thomazon propose que soient déclarées d'intérêt communautaire, au titre de la compétence optionnelle voirie :

- Les voies d'accès aux déchèteries intercommunales propriétés de la Communauté de Communes, lorsqu'elles sont communales ;
- Les voies d'accès aux zones d'activités, lorsqu'elles sont communales ;
- La liste de voies suivantes :

<b>Boussac</b>	VC3 - Rue de la Gare	De la rue du cimetière à la voie ferrée
	VC1b - Rue du Cimetière	De la place du souvenir (angle Gustave Gibard) à la rue de la gare
	VC 2 - Rue Gustave Gibard	De l'impasse des Troènes à la rue du cimetière.
<b>Lavaufranche</b>	Rue de la Gare	De RD 917 à RD 67 via la gare
	Rue de la Bascule	De RD 917 à RD 67
<b>St Silvain Bas le Roc</b>	VC1 Montée de Gouby	De la RD 11 (château) à Gouby
	VC3 « De chez Goustille » à Gouby	De Gouby à RD 11 (Les Forêts)
	VC1 Départ de Gouby vers déchèterie	Du carrefour de Gouby à la parcelle 534 incluse
<b>Soumans</b>	VC 2 – Lieu-dit le Mazurier	De la parcelle 506 incluse à la parcelle 544 incluse.

- La réalisation d'un diagnostic routier et du point à temps sur l'ensemble des voies communales du territoire communautaire.

La proposition est adoptée avec 37 pour et 6 abstentions.

E) Commission Tourisme : Président Mr Papineau

#### **Délib n°2018/132 – Pass Thermes**

Monsieur Papineau informe que la SEM Etablissement Thermal d'Evaux les Bains a créé un « pass thermes » pour les personnes venant effectuer une cure aux thermes d'Evaux les Bains.

Ce pass donne accès à un certain nombre d'activités afin de faire découvrir aux curistes les équipements intercommunaux autour d'Evaux les Bains.

Au niveau de l'EPCI, Monsieur Papineau demande que les curistes puissent bénéficier sur présentation du pass thermes, d'une entrée piscine, d'une entrée cinéma et de l'adhésion pour 3 semaines à la médiathèque intercommunale située à Chambon/Voueize. Ces accès seraient pris en charge financièrement par la SEM Etablissement Thermal d'Evaux les Bains et ce du 19 mars 2018 au 10 novembre 2018.

Les tarifs seraient les suivants :

- Cinéma Alpha : 3,00 € par personne
- Entrée Piscine : 3,00 € par personne
- Accès à la médiathèque : 5,00 € par personne

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité que les équipements intercommunaux prennent en compte le pass thermes et ce du 19 mars au 10 novembre 2018.

F) Commission Développement Economique et aménagement numérique : Président Mr Turpinat

## Développement économique

La Commission Développement Economique s'est réunie dans l'après-midi pour visiter l'Entreprise Natéa (Coopérative Agricole) située sur la Commune de Parsac-Rimondeix. La société a présenté son nouveau projet. Ce projet pérennisera les emplois.

## Numérique

Une réunion est organisée sur la Commune de Budelière le 15 mai pour informer la population de l'évolution du réseau fibre optique.

## **2. Finances**

La Communauté de Communes Creuse Confluence dispose de 37 budgets.

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	11 587 774,00 €	2 654 544,00 €
Réseau de Chaleur	- €	- €
ZAI Boussac	4 996,00 €	230 504,00 €
Aménagement de Logements	60 183,00 €	1 318 206,00 €
Pâtisserie Comtes de la Marche	10 086,00 €	53 793,00 €
Assainissement	874 274,00 €	1 770 790,00 €
Lotissement Jarnages	10 600,00 €	10 000,00 €
Lotissement Gouzon	132 051,00 €	141 994,00 €
ZAC de Bellevue	225 470,00 €	111 895,00 €
Superette Jarnages	18 633,00 €	12 723,00 €
Atelier Electricité Plomberie	10 444,00 €	21 078,00 €
SPANC Gouzon	53 990,00 €	246 110,00 €
Maison Médicale Gouzon	100 311,00 €	230 895,00 €
Salon Coiffure Jarnages	8 624,00 €	12 601,00 €
Atelier Distribution Presse	51 721,00 €	46 618,00 €
Boulangerie Parsac	9 252,00 €	58 139,00 €
SAD Gouzon	8 915,00 €	8 447,00 €
Nataquashop	17 897,00 €	23 124,00 €
Atelier Traiteur Jarnages	56 402,00 €	118 227,00 €
Bâtiment Gouzon Troc	11 926,00 €	12 093,00 €
Bâtiment Accueil Entreprises Jarnages	1 000,00 €	620 000,00 €
Micro-Crèche Gouzon	215 638,00 €	70 337,00 €
Bâtiment Euroréservoir	97 197,00 €	120 598,00 €
Bâtiment Fioul Parsac	10 914,00 €	13 761,00 €
Atelier Chaudronnerie	143 200,00 €	204 611,00 €
Bâtiment Stockage de Meubles	49 500,00 €	705 000,00 €
Salon Coiffure Lépaud	17 009,00 €	28 213,00 €



Piscine	336 789,00 €	304 320,00 €
Atelier Allez	28 745,00 €	94 797,00 €
Auberge Budelière	6 342,00 €	56 793,00 €
Multiple Rural Budelière	35 793,00 €	15 349,00 €
Médiathèque	226 713,00 €	75 797,00 €
Aménagement de zones	53 582,00 €	50 536,00 €
Atelier Relais Lussat	10 922,00 €	6 511,00 €
Cinéma Alpha	189 566,00 €	192 178,00 €
SPANC Evaux	4 231,00 €	- €
Maison de Santé Evaux/Chambon	38 500,00 €	1 780 266,00 €

**Délib n°2018/125 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (Budgets : Principal, Réseau de Chaleur, ZAI Boussac, Aménagement de Logements, Pâtisserie des Comtes de la Marche, Assainissement, Lotissement Jarnages, Lotissement Gouzon, ZAC de Bellevue, Superette Jarnages, Atelier Electricité Plomberie, Spanc Gouzon, Maison Médicale Gouzon, Salon de Coiffure Jarnages, Atelier Distribution Presse, Boulangerie Parsac, SAD, Nataquashop, Atelier Traiteur Jarnages, Bâtiment Gouzon Troc, Bâtiment Accueil Entreprises Jarnages, Micro-Crèche/Ram Gouzon, Bâtiment Euroréservoir, Bâtiment Fioul Parsac, Atelier Chaudronnerie, Bâtiment Stockage de Meubles Jarnages, Salon de Coiffure Lépaud, Piscine, Atelier Allez, Auberge de Budelière, Multiple Rural Budelière, Médiathèque, Aménagement de Zones, Atelier Relais Lussat, Cinéma Alpha, Spanc Evaux, Maison de Santé).**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les budgets cités ci-dessus.

### 3. Autres

#### Politique de contractualisation du Département

Madame Simonet, Présidente du Conseil Départemental de la Creuse a présenté la politique de contractualisation du Département à venir lors de la réunion de Bureau. Cette politique s'étalera de 2018 à 2023. Madame la Présidente souhaite connaître les orientations, les grands projets de territoire sur Creuse Confluence. Cette politique permettra à notre EPCI de bénéficier d'une aide financière et d'ingénierie.

#### TEPOS :

Le recrutement du deuxième chargé de mission pour TEPOS aura lieu le 23 avril 2018 à la médiathèque à Chambon. Cette réunion va permettre d'élaborer une fiche de poste

#### Prochaine dates

- Le 20/04 : CDCI / Création syndicat mixte Est Creuse (Genouillac et Tercillat)
- Le 23/04 : Réunion commission santé à 19h00 – Boussac
- Le 24/04 : Commission développement économique : audition porteurs projet : Bâtiment Gouzon.

- Le 25/04 : Commission Culture : subvention associations
- Le 03/05 : Commission développement économique : consulaires + Région
- Le 04/05 : Réunion VP
- Le 23/05 : Réunion Bureau
- Le 06/06 : Conseil Communautaire

#### Informations complémentaires

Monsieur Simonnet fait savoir aux membres de l'Assemblée qu'il a contacté Monsieur le DASEN pour l'organisation d'une rencontre avec les élus pour parler des cartes scolaires.

Monsieur le Président rappelle que l'année 2018 est une année décisive puisqu'il faudra travailler sur plusieurs points importants en vue de rédiger les statuts de la Communauté de Communes (Logements, écoles, Multi-accueils...).

**La séance est levée à 21h25.**